L’AN DEUX MILLE DIX-SEPT et le SEIZE JUIN à 20 heures 00, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. GUIOT Olivier, Maire.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **Conseil Municipal** | **Présent(e)** | **Excusé(e)** | **Procuration donnée à** |
| GUIOT | Olivier | X |   |   |
| BESSE | Séverine |  | X | MEUNIER Christelle  |
| PETITJEAN | Nicole | X |   |   |
| CHIROL | François | X |  |  |
| CHARPY | Delphine | X |  |  |
| FORGET | Jean-Michel | X |  |   |
| LABAYE | Sophie | X |  |  |
| MEUNIER | Christelle | X |  |  |
| PONTONNIER | Florence | X |  | Arrivée à 20h42 |
| ROSSEEL | Sébastien | X |  |  |
| VOLAT | Frédéric | X |  |   |

Secrétaire de séance : Mme LABAYE Sophie et Mr CHIROL François

Secrétaire adjointe : Mme FROMENTEAU Roselyne

\*\*\*\*\*

**ORDRE DU JOUR :**

1. Point comptables
* Virement de crédit
* Solde de chauffage
* Vente de terrain
* Loyers épicerie
* Bail local commercial
* Exonération Taxe Foncière
* Subvention exceptionnelle
1. Pouvoir de Police
2. Rythmes scolaires
3. La Poste
4. Site internet
5. Informations diverses

\*\*\*\*\*

1. **Point comptables**
	1. **Virement de crédit**

Une décision modificative budgétaire est votée.

Cette DM est équilibrée en section de fonctionnement à 3888 €, et à 2325 € en section d’investissement.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**1.2 Solde de chauffage**

Comme chaque année, en fin de saison de chauffage, le Conseil constate les dépenses réelles de combustibles et adopte la répartition des frais entre les locataires.

Concernant le bâtiment de la salle des fêtes qui dispose dorénavant de sa propre installation de chauffage, le montant du combustible sera réparti entre la Commune pour le chauffage de la Salle et les locataires de chaque logement.

Le Conseil Municipal décide la répartition suivante : 40 % pour la salle des fêtes, 30 % pour chacun des 2 logements.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*

Le Conseil Municipal adopte les frais de chauffage présentés par logement et les soldes pour chaque locataire dans les bâtiments de la Mairie, de la Salle des Fêtes et de la Poste.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**Arrivée de Mme PONTONNIER.**

**1.3 Vente de terrain**

Mr le Maire informe que l’acte de vente de la parcelle A308 aux Cités a été signé chez le notaire.

\*\*\*

Mr le Maire informe que le chemin, sans issue, de la Maison Neuve a été borné et cadastré. Il pourra faire l’objet d’une vente.

\*\*\*

Mr le Maire indique qu’un riverain souhaite acquérir le chemin CR n°13. Après discussion, le Maire demande au Conseil si la commune veut vendre ce chemin qui débouche sur les 2 voies à chaque extrémité.

POUR : 1 CONTRE : 4 ABSTENTION : 6

**1.4 Loyers épicerie**

**Mme Petitjean est sortie pendant l’examen de ce point.**

L’ancien locataire sera facturé de ses loyers jusqu’au 10 mai, jour où il a donné son départ, alors que son bail lui imposait 6 mois de préavis.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*

Le loyer pour la nouvelle locataire est réévalué du coût de l’indice. Il débutera au 1er juin 2017.

La commune a engagé des travaux de rénovation de ce local et se réserve le droit de revaloriser le loyer en conséquence. Cependant le Conseil Municipal décide de garder le loyer identique pour aider le repreneur a lancer son activité et de refaire un point à 6 mois et à 12 mois d’exercice.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**1.5 Bail local commercial :**

Mr le Maire informe le Conseil que la locataire du local commercial du 2 route de Bourbon lui a écrit pour signifier son départ. Elle demande à ne pas effectuer son préavis de 6 mois et la possibilité de laisser le local au 30 juin.

Après discussion, le Conseil Municipal accepte que la locataire puisse libérer le local au 30 juin prochain.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**1.6 Exonération Taxe Foncière**

**Mr Forget est sorti pendant l’examen de ce point.**

Mr le Maire rappelle qu’un exploitant de chambres d’hôtes souhaitait être éxonéré de taxe foncière sur les bâtiments destinés à son activité, comme prévu par les textes quand une commune se trouve en ZRR.

Mr le Maire rappelle également, que pour se faire le Conseil Municipal doit prendre une délibération qui éxonèrera tous les exploitants de chambres d’hôtes et de gîtes, etc…

Le Conseil avait demandé au Maire de s’informer sur l’impact de cette décision.

Après étude par les services de la DDFIP, il ressort qu’actuellement la base de taxe foncière correspondante s’élève à 4405 €.

Après discussion, conscient que cette assiette peut varier à la hausse comme à la baisse en fonction du développement de ce type d’activité, le Conseil Municipal décide malgré cela d’éxonérer les locaux servant à une activité de gîtes ou de chambres d’hôtes afin de développer le tourisme sur notre commune.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

**1.7 Subvention exceptionnelle**

Mr le Maire informe que 2 associations communales ont retiré un dossier de demande de subvention exceptionnelle pour l’organisation de leurs anniversaires.

Le dossier de l’Amicale Laïque est revenu complet.

Après examen et compte-tenu des règles applicables en vigueur, le Conseil Municipal décide d’octroyer une subvention exceptionnelle de 251 € à l’Amicale Laïque pour l’organisation de son 65ème anniversaire.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

1. **Pouvoir de police :**

Après discussion, le Conseil Municipal refuse le transfert automatique des pouvoirs de police du Maire au Président de la Communauté de Communes.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

1. **Rythmes scolaires :**

Suite aux récentes déclarations du nouveau Ministre de l’Education Nationale et au décret à paraître, le Conseil Municipal trouve intéressant de pouvoir choisir le temps scolaire des établissements de son territoire. Afin de répondre au mieux aux souhaits des familles, le Conseil charge le Maire d’organiser une petite enquête auprès des parents d’élèves rapidement, afin d’éclairer son avis et celui du conseil d’école qui se réunira fin juin.

**Départ de Mme LABAYE, Mr CHIROL est désigné secrétaire de séance.**

\*\*\*\*\*

**4.** **La Poste:**

Mr le Maire informe le Conseil que les dirigeants de la Poste sont venus le rencontrer pour évoquer la diminution de l’activité du bureau et son éventuelle restructuration. Le Maire explique qu’il s’est opposé à toute forme de transformation. La Poste va étudier une modification des horaires d’ouverture de son bureau.

Après discussion, le Conseil Municipal approuve le refus de transformer le bureau de poste actuellement.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Durant les congés d’été, La Poste n’ouvrira le bureau de Saint-Hilaire que les après-midi et demande à la commune la possibilité d’installer une boite devant le bureau de poste pour relever le courrier.

Après discussion, le Conseil Municipal s’oppose à l’installation d’une boite devant le bureau de poste.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

\*\*\*\*\*

**5. Site internet:**

Le Maire informe qu’il a travaillé avec Christelle MEUNIER sur un nouveau site internet pour la commune. L’adresse est saint-hilaire03.weebly.com

Ce nouveau site a l’avantage d’avoir une version pour tablette et téléphone.

Il reprend les thèmes de l’ancien site avec une nouvelle présentation. Il répond à l’obligation de diffuser les compte-rendus de conseil municipaux. Une page est prévue pour chaque association qui pourra transmettre ses articles et ses photos à insérer. Les articles de presse sont à la page d’accueil en partenariat avec La Montagne.

Le Conseil Municipal est invité à visiter ce site et à le commenter pour l’améliorer.

\*\*\*\*\*

**6. Informations diverses**

* Un chauffe-eau a été installé dans les sanitaires du camping, il permettra d’économiser de l’électricité par rapport au chauffe-eau des vestiaires.
* Des robinets thermostatiques vont être installés sur les 3 radiateurs du restaurant scolaire afin de diminuer la température.
* Des travaux de mise aux normes accessibilité PMR sont exigés à la salle des fêtes, l’agent communal réalisera les modifications de main-courante, de contre-marche, etc… un pallier sera réaliser par EUROVIA, lors des travaux de voirie, devant la porte d’accès PMR latérale.
* La SARL BERTRAND, viendra les jeudis soir avec son food-truck sur la place de l’église pour vendre des Kebab et autres. Les gérants demandent à avoir accès à l’électricité.

Après discussion, le Conseil Municipal décide d’installer une prise électrique condamnée par un disjoncteur et accessible sans entrer dans un bâtiment.

En contrepartie, la redevance mensuelle demandée sera de 5 €, facturable une fois dans l’année et le Conseil Municipal propose la gratuité pour la 1ère année afin d’aider cette SARL à démarrer son activité.

POUR : 10 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

* Le Conseil Municipal s’inquiète de ne pas avoir reçu d’information complémentaire sur l’avenir du CTER de Saint-Hilaire Gare. Il va relancer les élus départementaux.
* Le projet de parc éolien de Gipcy – Noyant d’Allier est évoqué. Les éventuelles machines seront visibles de Saint-Hilaire. Chacun peut être pour ou contre à titre personnel, mais Mr le Maire indique au Conseil Municipal qu’aucune délibération ne sera prise concernant un projet qui n’a pas lieu sur son territoire.
* Des travaux de dalles pour les containers poubelles sont sollicités.
* Le chantier de jeunes aura lieu du 9 juillet au 19 juillet sur la commune.
* Demande d’informations sur le financement de Jazz dans le bocage par la communauté de communes.

\*\*\*\*\*

La séance est levée à 23h45.